

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
02 DECEMBRE 2022

Nombre de Membres

En Exercice	13
Présents	09
Votants	12

OBJET : 2022\_095 DELIB

17. CONVENTIONS ENTRE LE  
CCAS ET LES PARTENAIRES DE  
L'ACTIVITE DU SERVICE LOCAL  
DE L'EMPLOI.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

ID : 059-265904003-20221209-22\_2022017-15-DE



L'an deux mil vingt-deux, le vendredi neuf décembre à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine BARTIER, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT, Marie-Françoise BILLIAU, Nicole CAMBRON, Eliane ROBBE, MM. Marc BEZILLE, Joël BACLET, Sébastien ROUSSELLE et Régis DEVEY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Christiane CAPPELLE donnant procuration à Mme Martine BEURAERT, Mme Marie Josée donnant procuration à Mme Nicole CAMBRON et Mme Delphine BOULENGER donnant procuration à M. Joël DUYCK.

Absent : Mme Martine LORPHELIN

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX /

Monsieur le Président rappelle que la commune dispose sur son territoire d'un Service Local de l'Emploi qui accueille de nombreux partenaires, afin de créer une dynamique pour les demandeurs d'emploi et faciliter leurs recherches en leur proposant un guichet unique. Ce dernier est situé à proximité du Centre Communal d'Action Sociale.

Après réflexion avec le Centre Communal d'Action Sociale, il a été décidé de lui confier cette activité.

En effet, l'objectif étant de détecter plus rapidement les personnes en difficulté et de répondre rapidement à leur besoin en matière d'emploi, de logement, de santé...

Pour cela, une convention générale entre la ville et le CCAS a été actée lors de leurs conseils respectifs du 19 mai et 23 juin 2022, dans le cadre des activités du Service Local de l'Emploi. Cette dernière reprend les engagements de la commune et notamment la mise à disposition des moyens humains, matériels, techniques et financiers nécessaires auprès du CCAS.

Plusieurs conventions de mise à disposition sont à signer avec les différents organismes occupant les locaux

➤ **Mission Locale : public de 18 ans à 25 ans.**

- D'un bureau d'une superficie de 12 m<sup>2</sup> du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
- D'un bureau d'une superficie de 13 m<sup>2</sup> les lundis, mercredis et vendredis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
- La salle de réunion les vendredis après-midis et occasionnellement.
- 1 bureau de permanences occupé occasionnellement.

➤ **Exacode :**

- De la salle de réunion tous les jeudis matins semaines impaires (cette permanence permet d'assurer des séances d'examens pour le passage du code de la route).

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

ID : 059-265904003-20221209-22122022D17\_AB-DE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 09 DECEMBRE 2022**  
**OBJET : 17. CONVENTIONS ENTRE LE CCAS ET LES PARTENAIRES**  
**LOCAL DE L'EMPLOI.**

➤ **CIRFA : Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées à renouveler**

- Du bureau de l'adjointe à l'emploi d'une superficie de 11,48 m<sup>2</sup> avec mise à disposition d'un bureau, d'un fauteuil, de trois chaises et d'un présentoir dépliant tous les jeudis (cette permanence permet au CIRFA d'assurer ses permanences pour recruter des jeunes et de les aider dans leur recherche).

➤ **PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) Flandre Lys à renouveler.**

- D'un bureau, 1 caisson de bureau, 2 chaises, 1 fauteuil, 2 armoires (1 Mission Locale et un pour le PLIE), 1 connexion internet
- D'un bureau, 1 armoire, 1 caisson de bureau, 1 fauteuil, 2 chaises, 1 imprimante pour l'équipe du PLIE, 1 scanner, 1 téléphone, 1 connexion internet
- D'un bureau, 1 armoire, 1 caisson de bureau, 1 fauteuil, 2 chaises, 1 téléphone, 1 ordinateur, 1 connexion internet

Ainsi de nouveaux partenaires arrivés au CCAS depuis peu, souhaitent également conventionner pour la mise à disposition d'un bureau ou local :

**Nouvelle convention proposée :**

- PIJ (Point d'Information Jeunesse) du Centre Social
  - 1 bureau + la salle occasionnellement
- Centre Social
  - La salle de réunion tous les mercredis après-midi hors vacances scolaires et occasionnellement des jours de la semaine selon les disponibilités pour les ateliers ALPHA ou tous autres ateliers ponctuels à partir du 12 décembre 2022.

A ce titre, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**, approuve les conventions de mise à disposition précitées et en autorise la signature par Monsieur le Président, ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits,  
Ont signé les Membres présents,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Président du C.C.A.S.,  
Joël DUYCK

La secrétaire de séance  
Marion TUEUX



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.